

JEUX DU COMMERCE ÉDITION 2008 TROIS-RIVIÈRES

Cas en fiscalité

Énoncé :

Messieurs Eddy Gauthier et Joseph Brouillette sont deux co-entrepreneurs qui ont prospéré depuis 30 ans dans les domaines des pâtes et papier et du bois d'œuvre par l'entremise de la société qu'ils ont fondée et dont ils sont les deux seuls actionnaires : **Beau papier inc.**

Récemment, les déboires dans toute l'industrie forestière ont poussé Beau Papier inc. à revoir ses façons de faire, ses opérations, de même que l'ensemble de ses activités en général. Plutôt que d'opter pour une stratégie de diversification de leurs investissements, messieurs Gauthier et Brouillette désirent que Beau Papier inc. demeure concentré dans ses activités forestières actuelles et qu'elle occupe une place importante dans son secteur d'activité.

Un ancien collègue d'université de M. Gauthier, M. Bahl, a également prospéré dans le même domaine d'activité avec la compagnie **Draveur inc.** dont il était actionnaire unique depuis sa fondation en 1977. Draveur inc. était particulièrement spécialisé dans la coupe de bois dans la région de La Tuque.

Au cours du mois de novembre 2007, M. Bahl est malheureusement décédé subitement au cours d'un accident de la route. Sa conjointe, Mme Odette Bédard, seule héritière, a hérité de l'ensemble des avoirs de M. Bahl y compris les actions que son mari détenait dans la société Draveur inc. N'ayant aucune connaissance en gestion et aucun intérêt, Mme Bédard désire se départir de l'entreprise Draveur inc.

Ayant eu connaissance du désir de Mme Bédard de se départir de l'entreprise Draveur inc., messieurs Gauthier et Brouillette sont très intéressés à acquérir les activités de Draveur inc. Beau papier inc éprouve, depuis longtemps, certain problème d'approvisionnement en matière première. Voilà enfin une manière de résoudre une partie de leur problématique. Ils pensent que cette acquisition permettra à Beau Papier inc. d'innover et de prendre une place importante sur le marché.

Afin de continuer leur expansion, messieurs Gauthier et Brouillette, songent à embaucher un nouveau cadre. Récemment, ils ont entendu parlé que monsieur Yvan Dubois, un brillant ingénieur de l'Abitibi, avait perdu son emploi suite à la fermeture de l'usine où il travaillait. Monsieur Dubois est un expert dans le domaine des pâtes et papier et au cours des 15 dernières années son expertise a contribué à la croissance de l'entreprise pour qui il travaillait. Sachant très bien que monsieur Dubois ne resterait pas sans offre très longtemps, messieurs Gauthier et Brouillette sont allés le rencontrer. Suite à cette rencontre, ils vous font part d'un extrait de leur discussion (*annexe E*). Par le fait même, ils vous mentionnent que monsieur Dubois

viendra pour la deuxième rencontre au bureau de Trois-Rivières dans exactement deux semaines. Messieurs Gauthier et Brouillette veulent connaître les impacts fiscaux possibles pour monsieur Dubois des points soulevés lors de la discussion.

Gardant toujours à l'esprit leur désir de croître et d'innover, les actionnaires de Beau papier inc. ont fait l'embauche de deux chercheurs qui travaillaient préalablement au Centre de recherche en Pâtes et Papiers durant leurs études au doctorat. Depuis leur arrivée au début 2007, Ghislain et Tarik ont chacun travaillé sur deux projets distincts. Leur salaire annuel est de 80 000 \$ chacun.

Ghislain travaille à développer une composante chimique de la pâte de papier qui améliorerait l'élasticité du papier en bout de ligne. Ses recherches n'apportent pas les résultats escomptés à ce jour. Il n'en demeure pas moins que ses recherches ont engendré des dépenses considérables pour Beau Papier inc :

Matériaux :	830 000 \$
Location d'équipements spécialisés :	100 000 \$
Frais électricité, chauffage, autre énergie :	75 500 \$
Main d'œuvre directe :	<u>125 500 \$</u>
	1 131 000 \$

Tarik, quant à lui, travaille sur un prototype de scie au laser. Le but de ce projet était d'optimiser les coupes de bois dans les différentes scieries. Jusqu'à présent la machine développée par Tarik et ses assistants maximise l'utilisation du bois avec son scanner au laser. Les essais en laboratoires démontrent que la machine diminue de beaucoup les rejets, donc les coûts d'élimination de ces rejets. Les frais engagés dans ce projet depuis le début de l'année 2007 vont comme suit :

Matériaux :	581 000 \$
Firme engagée pour le développement du laser :	90 000 \$
Frais électricité, chauffage, autre énergie :	200 000 \$
Élaboration du plan de la machine :	<u>19 000 \$</u>
	890 000 \$

Il croit bien que d'ici la fin 2008, les scieries de Beau papier inc. seront toutes équipées de ce nouvel outil.

Messieurs Brouillette et Gauthier ont entendu, lors d'un déjeuner-causerie, un conférencier parler des déductions possibles reliées à la recherche et au développement ainsi que d'un crédit d'impôt à l'investissement (*CII – ne pas considérer la portion provinciale*). Ils n'ont pas pris de note durant la conférence et ils aimeraient que vous leur rafraîchissiez la mémoire.

Travail demandé :

Nous sommes le 8 janvier 2008. Messieurs Gauthier et Brouillette, des entrepreneurs avec très peu de notions de fiscalité, ont fait appel à vos services pour les raisons suivantes :

1. Ils désirent connaître la façon de procéder la plus avantageuse pour eux de faire l'acquisition des activités de Draveur inc. S'il est plus avantageux, ils n'ont aucun problème à ce que les activités soient acquises par l'intermédiaire de leur société Beau papier inc.
2. Ils savent que Mme Bédard est très bien conseillée en fiscalité et désirent également savoir quelle sera la façon de procéder la plus avantageuse pour Mme Bédard, le but étant de pouvoir bien se préparer à d'éventuelles négociations.
3. Ils veulent connaître les implications fiscales pour M. Dubois des propositions liées à son embauche.
4. Ils veulent un examen détaillé des avantages fiscaux disponibles liés aux activités de recherche et de développement réalisés en 2007, mais aussi de toute autre opportunité qu'ils auraient oubliée.

ANNEXE A

Informations diverses

Situation de Eddy Gauthier

Possède d'importantes liquidités dues à sa réussite commerciale;
Il n'est actionnaire d'aucune autre société privée canadienne autre que Beau papier Inc;
Il n'a jamais utilisé aucune déduction pour gain en capital.
Il occupe le poste de président de la société Beau papier inc.

Situation de Joseph Brouillette

Possède d'importantes liquidités dues à sa réussite commerciale;
Il n'est actionnaire d'aucune autre société privée canadienne autre que Beau papier Inc;
Il n'a jamais utilisé aucune déduction pour gain en capital.
Il occupe le poste de secrétaire général de la société Beau papier inc.

Situation de Beau Papier Inc:

Peu de liquidité disponible, aucun placement, seulement des actifs liés à la production. Ses activités de productions sont l'exploitation de droits de coupes forestières, l'opération de plusieurs scieries, la fabrication de rouleau de papier et de carton et la transformation des copeaux en matériaux de composites.

Situation de Odette Bédard :

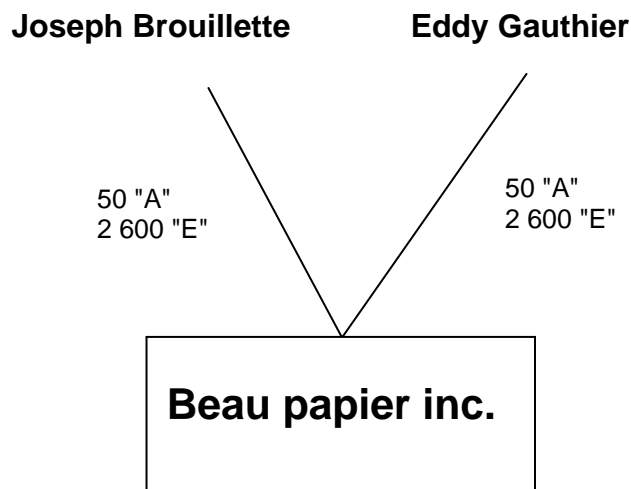
Importantes liquidités, plusieurs placements dans l'immobilier, et depuis tout récemment elle a hérité des 100 actions « A » de Draveur inc.
Mme a utilisé un montant de 100 000 \$ de déduction pour gain en capital le 17 février 1994. Elle n'a jamais utilisé d'autre déduction pour gain en capital. Ses pertes nettes cumulatives sur placement sont de 0 \$.

Situation de Draveur inc. :

La société se spécialise dans la coupe de bois dans la région de La Tuque. Elle possède plusieurs scieries qui permettent de transformer le bois coupé et le faire parvenir aux industries des pâtes et papiers. Elle est en excellente situation financière.

Elle possède également un placement dans la société de personne Immeubles SENC. Cette société de personne se spécialise dans les placements immobiliers résidentiels. Elle ne génère aucun revenu d'entreprise.

ANNEXE B
Beau papier inc.
Informations fiscales

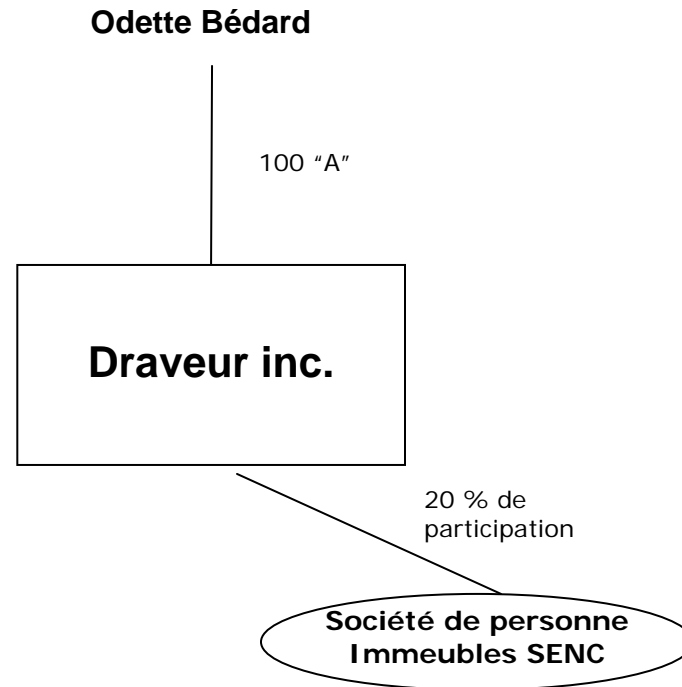


Beau Papier inc.	Capital versé fiscal	Prix de base rajusté	Juste valeur marchande
Actions de catégorie « A »			
Joseph Brouillette	100 \$	100 \$	40 000 000 \$
Eddy Gauthier	100 \$	800 000 \$	40 000 000 \$
Actions de catégorie « E »			
Joseph Brouillette	45 000 \$	45 000 \$	100 000 \$
Eddy Gauthier	85 000 \$	85 000 \$	100 000 \$

Beau Papier inc.	2007	2006	2005
Revenu imposable	12 000 000 \$	17 000 000 \$	8 000 000 \$
Revenu d'entreprise exploité activement	11 500 000 \$	16 000 000 \$	7 400 000 \$
Revenu de biens	500 000 \$	1 000 000 \$	600 000 \$

- Fin d'exercice de la société : 31 décembre
- Compte de dividende en capital au 31 décembre 2007 : 0 \$
- Impôts en main remboursable au titre de dividende au 1 janvier 2008 : 800 000 \$
- La société n'a droit a aucune déduction pour petite entreprise (DPE) étant donnée que son capital imposable au Canada dépasse 15 000 000 \$.
- La société ne possède aucune perte inutilisée des autres années.

ANNEXE C
Draveur inc.
Informations fiscales



Draveur inc.	Capital versé fiscal	Prix de base rajusté	Juste valeur marchande
Actions de catégorie « A »			
Odette Bédard	100 \$	500 100	8 950 000 \$

Draveur inc.	2007	2006	2005
Revenu imposable	800 000 \$	450 000 \$	650 000 \$
Revenu d'entreprise exploité activement	900 000 \$	400 000 \$	850 000 \$
Revenu de biens (perte)	(100 000) \$	50 000 \$	(200 000) \$

ANNEXE C-2

Informations fiscales

Draveur inc.

- Fin d'exercice de la société : 31 décembre
- Compte de dividende en capital (CDC) au 31 décembre 2007 : 300 000 \$¹
- Impôts en main remboursable au titre de dividende au 1 janvier 2008 : 0 \$
- La société a droit à sa déduction pour petite entreprise (DPE) étant donnée que son capital imposable au Canada ne dépasse pas 15 000 000 \$.
- Pertes en capital inutilisées (100%) des autres années : 2 500 000 \$.
- Pertes autres qu'en capital inutilisées des autres années : 0 \$
- Pour l'année d'imposition 2008, le revenu imposable (avant toute transaction de vente) est estimé à 400 000 \$.

Bilan fiscal au 1 janvier 2008

Draveur inc.	Coût	Coût indiqué	JVM
	\$	\$	\$
Encaisse	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Dépôt à terme	500 000	500 000	500 000
Placements dans Immeuble SENC (20 %)	800 000	370 000	3 000 000
Terrains	1 500 000	1 500 000	2 000 000
Bâtiment	3 200 000	200 000	4 000 000
Droits de coupe	100 000	MCIA = 20 000	1 200 000
Achalandage	S/O	S/O	770 000
Dettes à long terme	S/O	S/O	2 200 000

- Les actions de Draveurs inc ont été détenues par Mme Bédard ou une personne qui lui est liée pendant plus de deux ans.
- Au cours des deux dernières années, plus de 50 % de la juste valeur marchande des actifs de la société ont été utilisé dans une entreprise activement au Canada.
- La perte d'économie d'impôt lié à l'amortissement fiscal s'élève à 350 000 \$.
- L'amortissement passé sur les immobilisations admissibles est de 55 000 \$.

¹ Le compte de dividende en capital s'explique par un important gain en capital réalisé par la société en 1997.

ANNEXE D
Société de personne Immeubles Itée
Informations fiscales

La société de personne **Immeubles SENC** a été constituée en janvier 1988.

Pour Draveur inc, le placement dans la société de personne n'est pas un actif utilisé principalement au Canada dans une entreprise.

La dernière évaluation, datant d'hier, établit la juste valeur marchande de la société **Immeubles Itée** à 15 millions \$.

Sachant que le placement dans la société de personne ne requiert pas une grande connaissance en administration, madame Bédard désire conserver le placement détenu par Draveur inc.

ANNEXE E

Extrait de la conversation avec M. Dubois

M. Gauthier : «Monsieur Dubois, seriez-vous intéressé à relever de nouveaux défis dans la région de Trois-Rivières ?»

M. Dubois : « Trois-Rivières est une belle région et de plus se serait pour moi une occasion de me rapprocher de ma famille. Je suis natif de Louiseville ! Je suis emballé à cette idée, mais il faudrait que j'évalue le coût des propriétés dans la région. De plus, il y a de forte chance que je vende ma résidence à perte puisque vous auriez besoin de mes services assez rapidement et que le mois de janvier n'est pas très propice à la vente. Ma femme ne sera pas très enthousiaste à l'idée de vendre à perte.»

M. Brouillette : «Dans l'éventualité que vous subiriez une perte lors de la vente de votre résidence, nous nous engageons à vous dédommager. Nous pourrions vous octroyer un montant de 25 000 \$.»

M. Dubois : «Avec cette aide, je crois bien que ma femme acceptera de déménager. Notre résidence nous a coûté 100 000\$ et nous serions en mesure d'obtenir un montant de 80 000\$, selon un évaluateur, car la toiture a besoin d'être rafraîchie et il y a une fissure dans le solage à réparer.»

M. Dubois : « Avec l'aide que vous m'accorder, je paierais moi-même tous les frais reliés à mon déménagement. J'ai entendu dire que je pouvais faire quelque chose avec ça dans mon rapport d'impôt. Est-ce vrai ? »

M. Gauthier : « Comme nous ne voulons pas vous induire en erreur et que nous avons peu de connaissances en fiscalité, nous demanderons l'avis de notre conseiller fiscaliste à ce sujet. »

M. Dubois : « Dans le cas où j'accepterais votre offre, j'envisagerais terminer ma carrière dans votre entreprise. Offrez-vous des primes de départ à la retraite ou autre ?»

M. Gauthier : « Justement, nous avons pensé instaurer une politique à ce sujet. Nous pensons offrir un montant de 20 000\$ lorsqu'une personne prendra sa retraite après au moins 10 années de service. »

M. Dubois : «C'est une excellente nouvelle ! Je pourrais ainsi augmenter mon REER à ma retraite. »

M. Brouillette : « Étant donné que vous envisagez d'acheter une nouvelle propriété dans la région, nous vous offrons à cet effet un prêt de 30 000\$ sans intérêt².»

² Aucune modalité de paiement n'a été conclue et la durée du prêt lors de la première année sera sur l'année entière.

ANNEXE F

Informations fiscales générales

Imposition des sociétés :

Fédéral	Taux
Taux général	22 %
Petite entreprise	13 %
Placement - SPCC	36 %

- Pour 2008 : La déduction accordée au petite entreprise s'élève à 400 000 \$.

Imposition des particuliers :

Fédéral	Taux
Revenus ordinaires	48 %
Dividendes non déterminés	36 %

- Les taux prescrits applicable pour des prêts à des employés est de : 8³ %

³ Prenez comme hypothèse que ce taux n'a jamais changé et ne changera pas.